



FORMATION SST SAUVETEUR ET SECOURISTE DU TRAVAIL



CIBLE

Toute personne volontaire souhaitant exercer la fonction de SST dans son établissement.



MÉTIER

Tous

★
DÉBUTANT

★ 14H
DE FORMATION

10i

PARTICIPANTS
maximum par
session de formation

★★
EXPÉRIMENTÉ

★★ 7H
DE FORMATION

MÉTHODES D'ANIMATION

Questionnaires-tests
Jeux pédagogiques
Etudes de cas
Mises en situation pratique
Jeux de rôle
Échanges de pratiques
Retours d'expériences
Vidéos

PLAN PERSONNEL DE PROGRÈS

Individualisé pour chaque stagiaire
Évaluation des compétences avant et après la formation
Suivi de l'acquisition de compétence par le salarié et le manager
Option : accompagnement sur l'année via coaching, visio-conférence, téléphone, ...

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.
- Entraîner les bénéficiaires aux gestes de premiers secours, en tenant compte des risques spécifiques liés à leur poste et leur profession.
- **Savoir faire** : mettre en œuvre et choisir une méthode adaptée à la situation de secours.
- **Savoir être** : réagir et exécuter les gestes efficacement en toute sécurité.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français.



FORMATEUR

Minimum 10 ans d'expérience
Homme de métier
Formateur SST certifié INRS
Pédagogue confirmé

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Débrief de la formation
Évaluation à chaud individuelle
Rapport de formation détaillé aux encadrants du stagiaire
Préconisations pour les prochaines actions de formation
Support de formation

INFRASTRUCTURE

400 m² de salles de formation
Locaux sécurisés
Salles équipées & climatisées
Matériel concerné pour la pratique
Système de visio conférence

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

QCM portant sur les acquis
Bilan et attestation de formation

INTER OU INTRA-ENTREPRISE

PROGRAMME DE LA FORMATION :

THÉORIE

Le sauveteur secouriste du travail et la prévention

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST
- Les différents acteurs de la prévention
- Les principes de base de la prévention
- La réglementation en matière de prévention des risques professionnels
- Les trois niveaux de prévention

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Connaître le mécanisme d'apparition du dommage : définition du danger, d'une situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque.... Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Connaître l'alerte aux populations
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s)
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.
- Utilisation d'un DEA

EXAMEN

- Évaluation continue certificative conforme au document de référence SST INRS.
Un certificat de SST sera délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue (validité : 24mois).

AVANT TOUTE FORMATION :

Le chargé de formations contactera le commanditaire afin de :

- Connaître les spécificités propres à l'entreprise.
- Connaître les spécificités des techniques liées au métier visé.